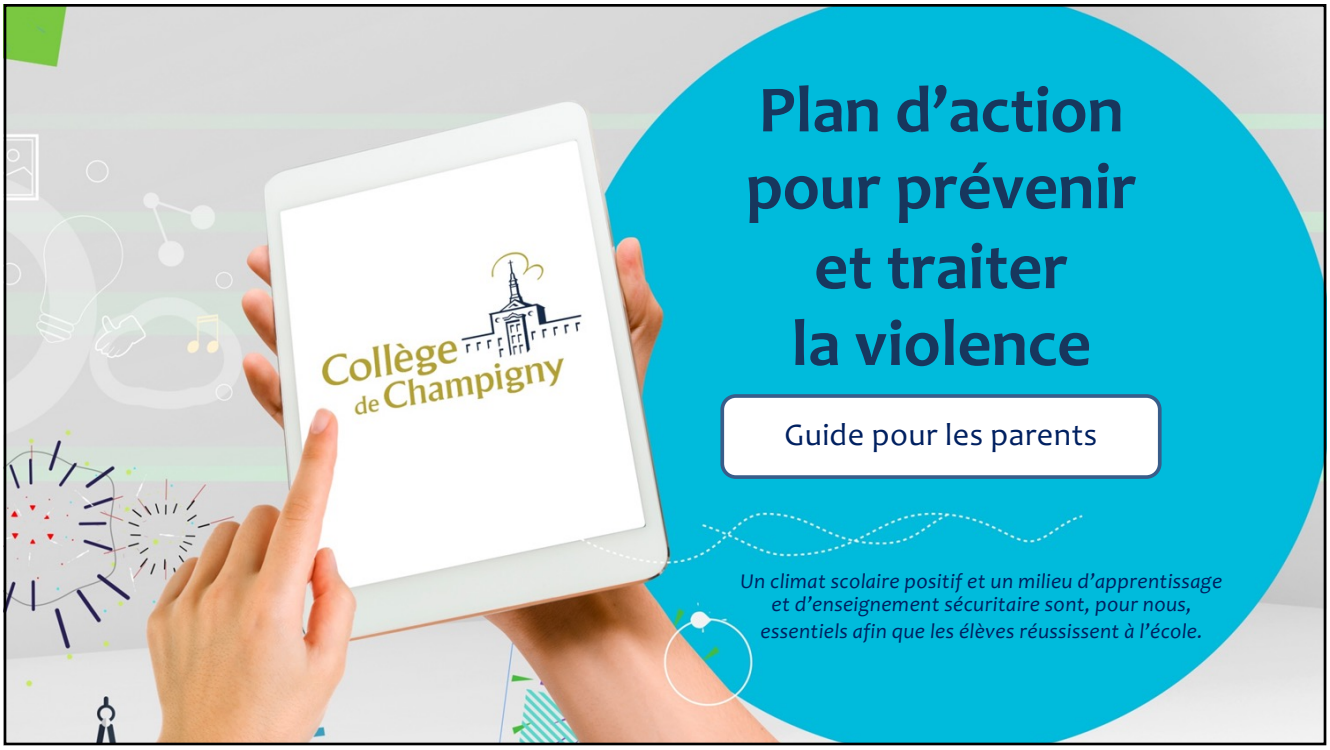


1

# Intention de ce guide

Le présent guide a pour objectif de vous présenter notre plan de lutte et d'attirer votre attention sur les comportements attendus de vous et de votre enfant, ce sur quoi il faut prêter attention afin de prévenir la violence et l'intimidation et finalement certains gestes qui peuvent vous aider, vous et votre enfant, face à ce phénomène.

En effet, la Loi oblige chaque établissement scolaire à se doter d'un Plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Ce plan de lutte présente les moyens mis en place par l'établissement scolaire tant pour prévenir que pour intervenir devant la violence et l'intimidation. Il explique aussi le processus réalisé lors d'une plainte et les mesures qui peuvent s'appliquer. Vous pouvez le consulter en ligne sur le pluriportail et sur le site Internet du Collège.

Le présent guide se révèle donc être une présentation dynamique résumant certains éléments importants du plan de lutte.

Bonne lecture!

2

**R**éconciliation
**E**stime
**S**écurité
**P**olitesse
**E**ngagement
**C**onfiance
**T**olérance
**E**mpathie
**R**approchement

## Personnes ressources :

- Titulaire de l'élève
- Madame *Sarah Cloutier*, directrice des services aux élèves
  - *sur le pluriportail ou sarah.cloutier@collegedechamphiny.com*
- Madame *Élise Grenier*, technicienne en éducation spécialisée
  - *sur le pluriportail ou elise.grenier@collegedechampigny.com*
- Madame *Élise Grenier*, technicienne en éducation spécialisée
  - *sur le pluriportail ou elise.grenier@collegedechampigny.com*
- Madame *Mireille Lachance*, technicienne en éducation spécialisée
  - *sur le pluriportail ou mireille.lachance@collegedechampigny.com*
- Madame *Andrée-Anne Gagné*, surveillante-éducatrice
  - *sur le pluriportail ou andre-anne.gagne@collegedechampigny.com*
- Madame *Sonia Fortin*, surveillante-éducatrice
  - *sur le pluriportail ou sonia.fortin@collegedechapigny.com*
- Madame *Karine Villeneuve*, surveillante-éducatrice
  - *sur le pluriportail ou karine.villeneuve@collegedechampigny.com*
- Monsieur *Louis-Paul Héroux*, policier-intervenant
  - *418-641-6411, poste 5686 ; louis-paul.heroux@spvq.quebec*

3

## QU'EST-CE QUE L'**INTIMIDATION** ?

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »*

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

4

## L'**INTIMIDATION** PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES :

- PHYSIQUE : coups, bousculades, vols ou bris d'effets personnels;
- VERBALE OU PSYCHOLOGIQUE : insultes, menaces, moqueries ou remarques sexistes, racistes ou homophobes;
- SOCIALE : rejet, exclusion d'un groupe ou propagation de ragots et de rumeurs;
- SEXUELLE : harcèlement, attouchements, gestes et relations contre le gré d'une personne;
- ÉLECTRONIQUE (*« cyberintimidation »*) : propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire, messagerie textuelle et sur des sites de réseautage social.

5

- Étant devant un écran, l'intimidateur a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à sa victime;
- La capacité de propagation des mots et des images est instantanée et illimitée;
- L'intimidation peut prendre plusieurs formes à l'intérieur du cyberespace;
- L'intimidation peut se produire n'importe où et n'importe quand;
- L'intimidateur peut prétendre être quelqu'un d'autre
- L'intimidateur peut rester anonyme.

6

## DIFFÉRENCIER INTIMIDATION, CONFLIT ET VIOLENCE

| | Situation d'intimidation | Situation de conflit | Acte de violence ou agression |
|---|---|---|---|
| L'intentionnalité | • Faire rire les copains<br>• Se créer ou maintenir un statut social élevé<br>• Se venger, mais rarement dans le seul but de faire du mal à l'autre.<br>• Obtenir quelque chose (gain, privilège, popularité…) en abusant de son pouvoir sur l'autre. | • Désaccord ou mésentente entre deux ou plusieurs individus qui ne partagent pas le même point de vue.<br>• N'est pas négative en soi, bien qu'elle puisse mener à des gestes de violence, lorsque mal gérés. | • Se sentir atteint dans son intégrité physique ou morale.<br>• Intentionnelle ou non. |
| Le rapport de force | • Inégal<br>• Entre deux ou plusieurs élèves.<br>• L'auteur des actes négatifs a avantage sur l'autre. | • Plus ou moins d'interactions vives et d'argumentations afin de partager les points de vue.<br>• Égalité entre les personnes. | • En situation de rapport de force.<br>• Intentionnel. |

7

| | Situation d'intimidation | Situation de conflit | Acte de violence ou agression |
|---|---|---|---|
| L'état émotionnel des personnes impliquées | • Sentiments d'impuissance, de honte, de détresse psychologique, de repli sur soi, de dépréciation personnelle, de frustration et de rancœur.<br>• La victime : difficulté à exprimer ses émotions, à se faire respecter et à s'affirmer devant les agressions répétées; peut chercher à se retirer dans le silence et prendre les torts.<br>• L'élève qui intimide : cherche à se justifier, nier, banaliser. | • Même si les deux parties en conflit peuvent se sentir perdantes et vivre des émotions telles que la colère, la déception, la rancune, etc., les personnes se sentent libres de donner leur version. | • Les victimes : atteintes dans leur intégrité, leur bien-être psychologique ou physique, leurs droits ou leurs biens; peuvent aussi vivre de la détresse, de l'impuissance, de la honte ou de la frustration, mais face à un geste isolé.<br>• Retenue et absence de liberté chez l'élève qui subit de la violence.<br>• Justifications par l'auteur. |
| La répétition des actes | Les actes de violence ou d'agression se répètent et durent dans le temps. | Le conflit peut se détériorer en agressions multiples s'il n'est pas résolu. | La violence peut être un acte isolé bien que son intensité puisse être considérable. |
| La résolution de la situation | • Tenir compte de la peur et de la détresse de l'élève qui est vulnérable face à l'auteur de ces agressions.<br><br>Lorsque la médiation est envisageable et bénéfique pour la victime, elle devrait tenir compte de l'ensemble du contexte. L'intervenant doit d'abord obtenir l'accord de la victime pour une telle rencontre. | • Par la négociation ou la médiation.<br><br>Selon l'âge des élèves et la situation, la médiation peut être réalisée par des pairs formés. | • Arrêt d'agir.<br>• Sécuriser la victime.<br>• Susciter l'auto-évaluation du geste posé par l'auteur de l'agression en vue d'une réparation envers la personne lésée.<br>• Restaurer le sentiment de sécurité et de justice pour la victime. |

8

## LE RÔLE DU COLLÈGE DE CHAMPIGNY DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION CONTRE L'**INTIMIDATION** ET LA **VIOLENCE**

Nous avons un plan de lutte pour prévenir et intervenir face aux élèves qui pratiquent l'intimidation ou la violence, que ce soit en personne ou en ligne. Nous souhaitons que les élèves tirent des leçons de leurs choix et qu'ils comprennent les règles qu'il faut respecter pour vivre en société et pourquoi en pratiquant des gestes de violence ou d'intimidation, ils s'exposent à différentes sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du Collège.

Vous êtes, à titre de parents, les premiers à inculquer à vos enfants les valeurs de respect et de tolérance. Votre collaboration est donc essentielle tant pour aider un enfant victime que pour permettre à un enfant auteur d'un geste de violence ou d'intimidation d'opter pour un autre comportement. Nier une problématique ne la résoudra pas ! C'est pourquoi nous comptons sur votre collaboration afin de regarder les faits et d'intervenir auprès de votre enfant en lui apportant le soutien nécessaire, qu'il soit victime, témoin ou auteur.

9

## CE QUE LE COLLÈGE DE CHAMPIGNY FAIT POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA **VIOLENCE** OU L'**INTIMIDATION**

Le Collège de Champigny se fait un devoir d'intervenir et de faire cesser les comportements inappropriés ou irrespectueux qui ont un effet négatif sur le climat scolaire. Cela peut être de l'intimidation, des commentaires racistes ou sexistes ou du vandalisme.

Tout le personnel, les élèves et aussi les parents, doivent signaler au titulaire de son enfant, à madame *Sarah Cloutier*, *directrice des services aux élèves*, à madame *Élise Grenier* ou madame *Mireille Lachance*, techniciennes en éducation spécialisée, à madame *Andrée-Anne Gagné* ou madame *Sonia Fortin* ou à madame *Karine Villeneuve*, surveillantes-éducatrices , les incidents qui comportent de l'intimidation ou de la violence.

L'établissement s'engage à donner suite dans les 24 heures ouvrables à toute demande de protection qui émane du dépôt d'une plainte , à rencontrer l'élève, à communiquer avec ses parents et à apporter des mesures de correction immédiates.

L'établissement s'engage à donner suite dans les 5 jours à toute demande d'enquête concernant une situation problématique.

Dans le cas où elle le juge important, la direction communique également avec les enfants et/ou avec les parents des enfants qui ont été témoins d'acte d'intimidation ou de violence.

Le dossier est traité avec la **plus grande confidentialité**.

L'objectif est de faire cesser les gestes et non de faire la publicité autour des auteurs des actes reprochés.

10

## CE QUE LE COLLÈGE DE CHAMPIGNY FAIT POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA **VIOLENCE** OU L'**INTIMIDATION**

La personne responsable qui recevra la plainte aura notamment à déterminer :

a) La *nature* de l'activité qui a porté préjudice à l'élève par une rencontre avec l'élève ou l'élève et ses parents;
b) Le *préjudice subi* par l'élève;
c) Les *mesures prises* pour assurer la sécurité de l'élève.

Une fois l'élève victime en sécurité, elle communique également avec les parents des agresseurs et les informe de :

a) La *nature* de l'activité à laquelle l'enfant a participé;
b) Le *tort* qu'il/elle a causé;
c) Les *mesures prises* pour s'assurer que le comportement cesse;
d) Les *mesures disciplinaires* qui seront imposées, le cas échéant.

La direction peut également communiquer avec les policiers et la DPJ selon la nature des faits.

11

## Comment aider mon enfant à faire face à l'**intimidation** et à la **violence** ?

En travaillant avec nous pour aider votre enfant à faire cesser l'intimidation, vous lui montrez l'exemple et vous faites passer clairement le message que l'intimidation est répréhensible et que sa dénonciation est un geste courageux et honorable.

Quel que soit son âge, encouragez votre enfant à en parler et en lui donnant les conseils suivants :

- Quitte la scène d'intimidation.
- Ne rends pas les coups, ne réponds pas, ni verbalement ni par courriel.
- Explique ce qui s'est passé à un adulte – ton titulaire, les TES, un(e) enseignant(e), une surveillante, un membre de la direction, un conducteur d'autobus scolaire, etc.
- Parles-en avec tes parents pour qu'ils t'aident.
- Parles-en avec tes frères et sœurs pour que tu ne te sentes pas seul.
- Trouve un ami qui accepte de rester avec toi quand tu ne te sens pas en sécurité.
- Téléphone à *Jeunesse J'écoute* au 1 800 668-6868 ou va sur www.jeunessejecoute.ca.

12

QUE FAIRE SI MON ENFANT EST **TÉMOIN** D'ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?

Tout le monde peut aider à prévenir les gestes d'intimidation et peut contribuer à y mettre fin. Dans la majorité des cas, ces actes se déroulent en présence de témoins. Ces derniers évitent d'intervenir de peur de constituer une cible ou d'empirer la situation de la victime.

## VOICI QUELQUES INDICES À SURVEILLER

*Les élèves qui sont **témoins** d'actes d'intimidation peuvent :*

- Ressentir de la colère ou un sentiment de honte, de culpabilité ou d'impuissance;
- Avoir peur de devenir la cible ou d'être associés à la victime ou à l'auteur;
- Avoir peur d'être considérés comme des délateurs;
- Dans certains cas, présenter à long terme des effets semblables à ceux observés chez la victime;
- Aider l'intimidateur activement en participant à l'agression (*témoin agresseur actif*);
- Aider l'intimidateur en étant des spectateurs actifs, en riant, en encourageant (*témoin sympathisant actif*);
- Appuyer l'intimidateur indirectement en refusant de s'impliquer ou en restant passif (*témoin sympathisant passif*);
- Aider la victime en allant chercher de l'aide auprès d'un adulte (*témoin défenseur indirect*);
- Aider la victime directement en s'interposant auprès de l'intimidateur (*témoin défenseur direct*).

13

## QUE FAIRE SI MON ENFANT EST **TÉMOIN** D'ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ?

Au Collège de Champigny, les témoins peuvent jouer un rôle important. En effet, la plupart des élèves jouissent d'un climat scolaire agréable, calme, respectueux et propice à l'apprentissage. Nous encourageons tous les élèves témoins à protéger ce climat en dénonçant toute forme de violence auprès d'une autorité compétente (titulaire, intervenants, direction, etc.). Il ne faut pas sous-estimer l'importance des témoins puisqu'ils constituent la majorité de chacun des groupes.

NOUS INVITONS LES *TÉMOINS* À UTILISER LA **MÉTHODE « CAGE »**

**C** – **CRÉATIVITÉ :** Faire preuve de leadership et d'initiative.

**A** – **ADULTE :** Recourir au soutien d'une personne en autorité et de confiance.

**G** – **GANG** (agir en groupe) **:** Agir ensemble pour soutenir la victime respectueusement.

**E** – **EMPATHIE :** Encourager la victime à dénoncer.

14

## COMMENT SAVOIR SI MON ENFANT EST **VICTIME** D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ?

Un enfant ne sait peut-être pas ce que signifie « *intimidation* », mais il comprend qu'une personne est méchante, lui fait du mal, le rend triste ou lui fait peur. Il ne vous le dit peut-être pas parce qu'il peut craindre que « *dénoncer* » ou « *stooler* » ne fasse qu'empirer la situation.

Votre adolescent peut parler « d'*harcèlement* » plutôt que « d'*intimidation* » pour décrire le comportement dont il est victime.

Les adolescents préfèrent souvent régler les problèmes eux-mêmes, car ils trouvent embarrassant de faire intervenir leurs parents.

**VOICI QUELQUES INDICES À SURVEILLER :**

- Sembler plus sensible, gêné, nerveux que les autres;
- Être perçu comme différent de l'ensemble du groupe pour certains aspects physiques ou comportementaux;
- Avoir un comportement soumis, passif ou se placer en retrait;
- Avoir peu d'amis proches à l'école;
- Présenter des blessures, douleurs, maux de tête ou de ventre;
- Arriver en classe ou revenir à la maison avec des vêtements déchirés et des objets abîmés;
- Afficher un air triste, déprimé ou être démotivé à l'égard des travaux scolaires ; avoir une baisse marquée des résultats scolaires;
- Avoir des idées suicidaires ou présenter des comportements violents.
- Présenter des indices d'anxiété, de solitude, d'isolement, de repli sur soi, une perte de confiance en soi, une perte d'appétit, des perturbations du sommeil, une humeur variable, ressentir de la colère, de la peur, de la honte, du doute, un sentiment de culpabilité;
- Nier les faits;
- Être en retard, s'absenter, quitter l'école ou faire des détours pour se rendre à l'école;

15

## QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST **VICTIME** D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?

*Voici quelques conseils :*

- Écoutez votre enfant et dites-lui qu'il a le droit d'être en sécurité.
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Si vous le pouvez, consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « dénoncer quelqu'un » ou « raconter » et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves.
- Prenez rendez-vous avec le titulaire, un intervenant du Collège ou la direction des services aux élèves.
- Complétez le formulaire de plainte ou le formulaire en ligne sur le Pluriportail (Lien – Forms).
- Aussi difficile que cela puisse être, essayez de rester calme, de façon à pouvoir aider votre enfant et élaborer un plan d'action avec lui.
- Persévérez ! Surveillez le comportement de votre enfant. Faites un suivi concernant les mesures convenues aux réunions pour mettre fin à l'intimidation.
- Communiquez avec le *policier-intervenant* si l'intimidation implique un acte criminel, comme une agression ou l'emploi d'une arme, ou si votre enfant est menacé dans la communauté plutôt qu'à l'école. L'école peut vous aider dans cette démarche.
- Si l'acte en est un à caractère sexuel, il est important de le dénoncer à un membre de l'équipe-école. Il est aussi possible de le dénoncer au Protecteur national de l'élève.
- Par la suite, voir à reconstruire l'estime de soi de votre enfant et lui permettre de socialiser agréablement et de se développer.

16

## QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST **VICTIME** D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?

*Nous vous recommandons :*

- De développer chez l'enfant ses forces et ses talents dans le but d'augmenter son estime de soi.
- D'inscrire l'enfant à des activités qui vont susciter une meilleure image corporelle.
- De favoriser les contacts avec de nouveaux amis.
- D'encourager davantage les moyens qui favorisent l'autonomie.
- D'éviter de le surprotéger, de régler le problème à sa place.
- D'en parler avec les enseignants et la direction.

17

## EST-IL POSSIBLE QUE CE SOIT MON ENFANT QUI **INTIMIDE** LES AUTRES ?

Les enfants qui intimident physiquement d'autres élèves peuvent rentrer à la maison avec des bleus, des éraflures ou des vêtements déchirés. Ils peuvent avoir plus d'argent à dépenser ou être en possession de choses qu'ils n'auraient normalement pas les moyens d'acheter. Ils risquent également de « parler durement » des autres élèves. Toutefois, ils ont la possibilité de développer de meilleures stratégies et d'apprendre des comportements plus adaptés si la situation d'intimidation se règle rapidement.

**VOICI QUELQUES INDICES À SURVEILLER :**

- Capacités limitées à gérer les conflits interpersonnels, à s'exprimer et à communiquer.
- Tendance à interpréter l'information sociale de façon erronée, à attribuer des intentions hostiles aux autres.
- Grand besoin de dominer.
- Peu de remords et difficulté à comprendre les sentiments des autres et à exprimer de la compassion.
- Croyance que l'agressivité est la meilleure façon de régler les conflits.
- Fausse image d'assurance, de confiance en soi.
- Augmentation du statut de leader « négatif ».
- À risque de devenir des décrocheurs.
- À risque de développer à long terme des problèmes de santé mentale et d'adaptation sociale (toxicomanie, criminalité, violence conjugale, etc.).

18

## QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT **INTIMIDE** LES AUTRES?

Un enfant peut adopter un comportement d'intimidation au fil du temps ou bien à la suite d'un changement. Un grand nombre d'intimidateurs disent avoir déjà été victimes d'intimidation ou de rejet de la part de leurs pairs. Leurs comportements sont de l'ordre, notamment, de la vengeance, d'une quête de plaisir ou d'un défoulement. La pression des pairs est également une raison fréquente pour s'engager dans l'intimidation.

Finalement, un très grand nombre d'élèves peuvent devenir intimidateurs particulièrement en situation de groupe. En effet, l'intimidation comprend une composante sociale importante, car les gestes de l'intimidateur ont un impact sur les relations sociales de la victime. L'intimidation peut aussi être alimentée par les interactions au sein d'un groupe.

- Développer des règles de conduite appliquées avec constance et discernement.
- Apprendre à renforcer les comportements adéquats.
- Porter attention aux amis.
- Porter attention à son langage et ses communications Internet.
- Participer avec votre enfant à des loisirs.

19

- Utilise le code QR ou complète le Forms à partir du lien suivant:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdjQisQwSrrbzcfaSGWNHm0zLDN0oe4BGsfiJpmuhv5vKqdqA/viewform

20

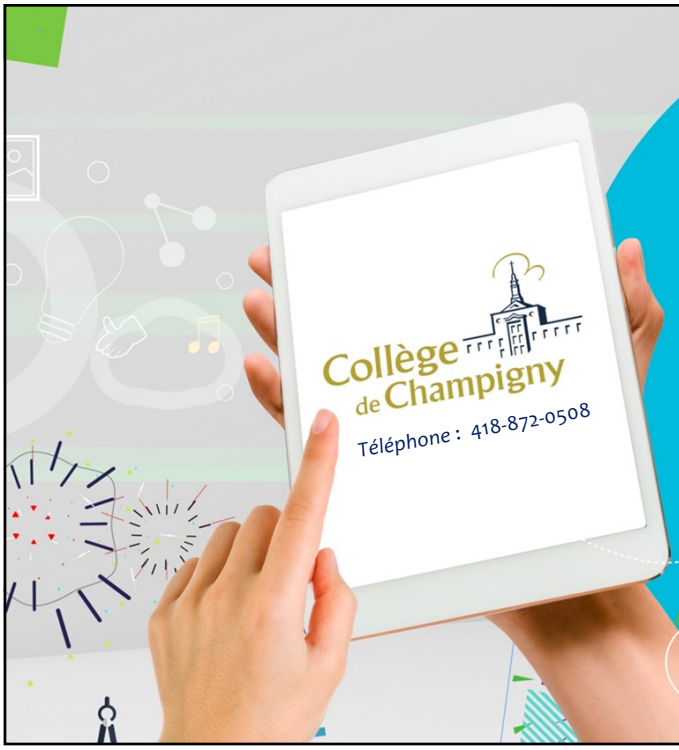


## RÉFÉRENCES

La fédération des écoles privées du Québec (FEEP)

L'intimidation, essayons d'y mettre un terme, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Printemps 2011, http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/bullying.html.

L'intimidation, ça vaut le coup d'agir ensemble!, Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011, Ministère de l'Éducation ,du Loisir et du Sport du Québec, http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/.

Fondation Jasmin Roy, http://fondationjasminroy.com/index_ressources.html.

Sophie Vaillancourt,
*stagiaire en psychoéducation pour l'année 2014-2015*

*Mise à jour : août 2023*

21